

Rapport de la Commission de Gestion sur le Rapport annuel du Conseil Régional (CR) du district de Nyon 2017

Concerne : Rapport annuel du CR du district de Nyon 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion composée de MM. Pascal Steimer, Hervé Mange, Patrick Bréchon, Pierre Stampfli, Scott Adams, Antoine Nicolas et Mario-Charles Pertusio, s'est réunie :

- le mercredi 9 mai 2018 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du CoDir en charge des finances et RH, de MM François Roch, membre du CoDir en charge du DISREN et Patrick Freudiger, Secrétaire Général
- Les mercredis 16 et 23 mai 2018 dans les locaux du Conseil Régional, seule

La commission de Gestion les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes ses questions.

0. Préambule

La commission a décidé de traiter les points suivants :

1. Suivi des vœux 2017
2. Interpellations traitées en 2017
3. Tourisme
4. Culture
5. Sport
6. Mobilité
7. Territoire
8. Communication
9. Monitoring du développement régional
10. Organisation
11. DISREN
12. Grand Genève
13. Conseil des jeunes
14. SOFREN
15. Télé-Dôle

1. Suivi des vœux 2017 (en italique ci-dessous)

1. *La CoGes sera convoquée courant mars pour un rapport à finaliser à mi-mai.*

Commentaire de la CoGes : La CoGes a été convoquée le 17 avril pour le 26 avril. Le rapport annuel 2017 était joint à la convocation. **Ce point fera l'objet d'un vœu.**

2. *La CoGes encourage le CoDir à envisager une refonte des statuts du Conseil Régional pour supprimer le but optionnel qui autorise aujourd'hui des Communes membres à ne pas adhérer au DISREN. Si cette situation a été voulue pour permettre une transition « en douceur », la CoGes est convaincue qu'elle n'est pas viable à terme. La cohésion devrait, selon elle, primer sur l'indépendance toute relative que promettait ce but optionnel.*

Réponse du CoDir le 15.06.2016 : Le CoDir rappelle aux délégués que le but optionnel a été validé pour trois ans et demi (jusqu'à la fin 2019) et qu'il convient de mener l'opération DISREN à son terme.

Commentaire de la CoGes : La CoGes a constaté avec bonheur le 19 avril dernier que le CoDir envisage d'intégrer le DISREN dans les statuts du CR (début du processus de validation au mois d'août 2018).

3. *La CoGes encourage le CoDir à envisager une refonte des statuts du Conseil Régional afin de répondre au mieux à la recommandation de la cour des comptes qui demande une majorité législative au conseil intercommunal.*

Réponse du CoDir le 15.06.2016 : Gérald Creteigny précise que le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil se penche sur la question et qu'il est nécessaire d'attendre la vision du Grand-Conseil.

Commentaire de la CoGes : La CoGes rappelle, que selon l'article 10 des statuts du CR, le nombre de voix attribuées à la délégation du législatif communal peut être au maximum de 50% des voix portées par la Commune membre. LaCoGes constate, qu'aujourd'hui, sur les 154 voix de l'assemblée intercommunale, 91 sont portées par des délégués municipaux (DM), soit 59% et 63 par des délégués des communaux ou généraux (DC). **Ce point fera l'objet d'un vœu.**

2. Interpellations traitées en 2017

2 interpellations ont été traitées en 2017, toutes deux proposées par Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) :

1. Interpellation Wahlen datée du 29.11.2016 « Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire ? »

Extrait du PV de l'assemblée du 30.03.2017 : Gérald Creteigny (président du CoDir) précise que le manifeste s'est fondé sur l'avant-projet qui a été mis en consultation et non pas sur ce qui a été présenté au Grand Conseil.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) propose de reporter cette interpellation à l'ordre du jour de la prochaine séance du 15 juin.

Extrait du PV de l'assemblée du 15.06.2017 : Pierre Wahlen dépose la résolution suivante : « *Le Conseil intercommunal prend acte de la réponse du CoDir à l'interpellation du délégué Pierre Wahlen relative à la politique cantonale de l'aménagement du territoire et souhaite que désormais les questions touchant l'ensemble des communes de la région forment l'objet d'une prise de position officielle de la part du Conseil Régional* ». Ladite résolution est acceptée par l'assemblée avec 72 oui, 58 non et 7 abstentions.

Commentaire de la CoGes : La CoGes constate, qu'à ce jour, le CoDir n'a pas fait usage de ce droit que lui accordé l'assemblée, sur le sujet de la fermeture des offices postaux, par exemple, qui avait été évoqué lors du débat.

2. Interpellation Wahlen datée du 20.09.2017 « Le financement solidaire des projets régionaux mis à mal »

Extrait du PV de l'assemblée du 07.12.2017 : Le CoDir apporte la réponse à cette interpellation ; le document est à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

Pierre Wahlen regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du document (réponse du CoDir à son interpellation) avant ce soir, alors qu'il a déposé son interpellation le 21 septembre dernier. Il précise que si les premières années du DISREN échouent, les communes quitteront le Conseil régional. Par ailleurs, la liste des projets DISREN n'est pas soutenue par toute la région. Selon Pierre Wahlen, le CoDir

devrait jouer un rôle actif dans la détermination des cercles et faire pression sur les communes réticentes.

Pierre Wahlen propose la résolution suivante : « *Le Conseil intercommunal prend acte de la réponse du CoDir à l'interpellation « Le financement solidaire des projets régionaux mis à mal ». Il déplore que des communes directement impactées par des projets financés de manière solidaire ne participent pas à l'effort collectif. En outre, le Conseil intercommunal encourage le CoDir à prendre toutes les initiatives lui permettant d'élargir le financement solidaire des projets à l'ensemble des communes constituant le district. Ceci, quand bien même ces dernières ne seraient pas ou plus membres du Conseil Régional ou n'auraient pas adopté le but optionnel DISREN. Des mesures incitatives pourraient également être coordonnées au niveau cantonal ».* Ladite résolution est acceptée par l'assemblée avec 69 oui, 29 non et 20 abstentions.

Commentaires de la CoGes : La CoGes se recommande pour que les réponses aux postulats, motions et autres interpellations soient jointes à la convocation. Ce point fera l'objet d'un vœu. Concernant les initiatives permettant d'élargir le financement solidaire des projets, la CoGes recommande des rencontres tripartites entre Commune demanderesse, Commune interpellée et un représentant du CoDir du CR. **Ce point fera l'objet d'une recommandation.**

3. Tourisme

Le Conseil régional pose la stratégie de développement touristique de la région Nyonnaise et veille à l'adéquation des conditions cadres pour la promotion touristique. Pour y parvenir, le Conseil régional gère des outils de financement (investissement, subventions) en faveur de la promotion touristique et de projets d'intérêt régional. Le volet tourisme du conseil régional se subdivise en deux parties : tourisme de nature et tourisme culturel.

Une convention a été signée entre le Conseil régional, douze communes, la société Télé-Dôle et le Parc naturel régional du Jura. Cette convention vise à mieux structurer le développement du tourisme de nature par le renforcement des liens entre les différentes zones : Jura, Lac, Est et Ouest du Jura. Pour ce faire il a été créé un comité de projets et un comité de pilotage ; de plus un poste de chargé de projet assure la coordination (selon préavis 69-2016).

Tourisme de nature

Les sports de nature et la sensibilisation à l'environnement constituent les axes principaux du développement touristique de nature. Le Conseil régional agit à la fois en appui de projets et comme conseiller.

En décembre 2017 le Conseil intercommunal a largement accepté le préavis 25-2017 portant sur la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine ; la commission ad hoc a toutefois regretté que les communes n'ayant pas adhéré au DISREN (et lesquelles vont tout de même bénéficier de cette réalisation) se désolidarisent de son financement. Le montant de CHF 260'772 concerne la réalisation d'une première étape du PPA du Col de la Givrine. Il s'agit ici de la réalisation de deux passages sous cette voie pour garantir le franchissement sécurisé des piétons, des skieurs nordiques, de la dameuse en hiver, et du bétail en été, ainsi que la phase de comblement en vue de l'aménagement d'un parking en remplacement de celui existant le long de la route cantonale RC 19 BP. Cet aménagement apportera donc sécurisation, lisibilité des accès, et canalisation des flux.

Tourisme culturel

La région de Nyon concentre un panel d'activités artistiques et culturelles unique en Suisse romande; elle accueille régulièrement des publics de provenance de la Suisse comme d'Europe.

Dans ce contexte une importante étude sur les retombées économiques des institutions culturelles de la région a été menée de juillet 2016 à juin 2017 par un consultant externe. Elle s'est concrétisée par un rapport qui a permis de mieux appréhender les impacts sur économiques et l'image résultant de la politique culturelle. Le montant de cet impact est estimé à CHF 7 Moi (hors Paléo) et environ 6'000 nuitées pour le district de Nyon. Les frais de cette étude se sont montés à CHF 54'000.--.

Le projet d'extension du Musée du Léman avait été soutenu en 2015 par l'acceptation d'un crédit d'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de CHF 60'000 (préavis 56-2015). Une

demande de crédit de CHF 90'120 pour l'étude du projet proprement-dit a été acceptée par le Conseil intercommunal par le biais du préavis 26-2017-DISREN. Le projet, concrétisé par le résultat du concours d'architecture lancé en 2014, est devisé à environ 40 Mio. Il doit encore faire l'objet d'un plan de quartier, lequel sera suivi de la mise à l'enquête pour l'obtention du permis de construire.

Un autre mandat attribué au Conseil régional concernait la période des Lumières et leur tournant (1700-1815). Cette analyse a fait apparaître un potentiel important de valorisation et de développement (326 objets répartis dans 21 communes ont été identifiés) dont un important patrimoine architectural.

Fonds régional d'équipement touristique (FRET)

Les dossiers suivants ont été soumis à la commission du tourisme pour des financements par le FRET.

La commission a donné un avis favorable à ces projets qui ont été également validés par le CoDir.

Dossier	Description	Montant total	Montant FRET	Montant versé 2017
Festival des arts vivants far°	Montant pluri-annuel : 4 x 20'000, 3 ^{ème} année	80'000	20'000	20'000
Visions du Réel	Montant pluri-annuel : 4 x 30'000, 3 ^{ème} année	90'000	30'000	30'000
Sur les pas des Huguenots		-	2'500	2'500
Aménagement de la Dôle	Réaffectation du soutien de l'aménagement des pistes de la Dôle au bâtiment d'accueil des Dappes. Il s'agit d'un solde non-utilisé du montant initialement demandé de CHF 200'000	200'000	174'000	0

4. Culture

Différents projets ont fait l'objet de préavis dans les exercices précédents et sont encore en cours de finalisation.

Le Conseil régional avait contribué par son préavis 31-2013 pour un montant de CHF 204'000 au projet d'extension par la construction d'une deuxième aile de l'Usine à Gaz de Nyon. A ce jour les oppositions à la demande d'autorisation de construire sont levées, une convention signée avec les opposants, et ce projet devrait voir le jour en 2018. Le Conseil régional met en place des conditions pour accompagner l'institution durant la phase transitoire de construction.

Dès 2013 la Municipalité de Rolle a travaillé activement à mettre en place un cadre professionnel pour le développement du Casino, en particulier pour le renouvellement de ses installations et pour sa gestion. L'Association du Casino Théâtre de Rolle créée en 2013 a conduit avec succès ce développement et cette institution est aujourd'hui reconnue dans la région. Un plan financier est établi pour les quatre prochaines années. Le budget annuel se montait en 2017 à CHF 498'400 dont une participation de CHF 50'000 du Conseil régional. L'acceptation du préavis 17-2017-DISREN a confirmé cet engagement jusqu'en 2021 en octroyant une participation de CHF 280'000, soit CHF 70'000 par année dont CHF 30'000 seront pris sur le fonds FRET.

En dehors des projets mentionnés ci-dessus, le Conseil régional a attribué des aides ponctuelles pour un montant de CHF 44'717 qui se répartissent comme suit :

Organisation	Domaine	Projet	Montant
Troupe de Serreaux-Dessus	Théâtre	Le ravissement d'Adèle	2'000
Association Tokio Moon	Théâtre	Itinéraires entrecoupés	3'000
Compagnie Hors-Sol	Théâtre	L'Amour absolument	3'000
Compagnie Katapult	Théâtre	Lettre à mon utérus	2'500
Cie Intox	Danse	Scène ouverte	2'000
Association La Mêlée	Autre	La Criée	3'000
Association Activités Jeunesse Nyon	Autre	Le Grand Soir	2'000
Centre de Percussions de La côte	Musique	Spectacle "Tubular'Jo"	2'000
Collectif Hapax 21	Musique	Osmose	1'500
Association Fête de la Musique	Musique	Création musicale	3'000
Alice Roosevelt	Musique	Production EP et tournée	2'000
Mei Fan Tan	Musique	Video Music Contest	3'000
Chœur Amarylilis	Musique	Concerts	1'000
Association Jazz au Peuple	Musique	Deuxième édition du festival Jazz au Peuple	3'000

Le Chœur de l'Usine à Gaz	Musique	Les uns contre les autres	1'000
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	Musique	Soirée du 20 ^{ème} anniversaire	2'000
Cercle des Amis du Château de Coppet	Musée	Programme du bicentenaire	1'000
Zoé Cadotsch	Littérature	Dîners Anecdotiques	3'000
Association Rire avec Hergé	Littérature	Les rencontres Hergé 2017	2'000
Editions de l'Aire	Littérature	Publication du livre Magadan de Kim Hoang	2'000
Communes de Begnins / Nyon	Musique	Caroga Lake Festival	217

Par ailleurs les organisations suivantes reçoivent un soutien régulier pour leurs activités. Ces aides totalisent un montant de CHF 65'000 :

Organisation	Domaine	Montant
Parenthèse culturelle	Théâtre	20'000
La Parenthèse – Matériel de sonorisation	Musique	1'000
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles- CMA	Musique	3'000
Jval Openair	Musique	15'000
Festival Variations Musicales de Tannay	Musique	10'000
Les Hivernales 2017	Musique	5'000
La Côte Flûte festival – Edition Intermezzo	Musique	3'000
Association Heimathome	Musique	3'000
Fondation Othenin d'Haussonville, Bicentenaire	Musée/Patrimoine	5'000

Enfin quatre organisations reçoivent un soutien découlant d'une convention avec le Conseil régional :

Organisation	Domaine	Montant
Visions du reel	Cinéma	20'000
Festival des arts vivants far°	Divers	70'000
Usine à Gaz	Divers	100'000
Casino théâtre de Rolle (voir ci-dessus)	Divers	50'000

Ces attributions ont été octroyées par le « Groupe évaluation », « Hors Groupe évaluation » et par le CoDir.

Remarque de la CoGes :

Il serait pertinent de connaître ce qui détermine ce choix, de qui est composé le groupe d'évaluation des dossiers et quels sont les critères utilisés pour l'octroi ou le refus de participations.

5. Sport

Le Conseil régional a soutenu 7 manifestations sportives d'intérêt régional, 1 club sportif de niche et 3 jeunes sportifs d'élite pour un total de CHF 38'300.— . Trois dossiers ont été refusés.

62% de cette somme a été consacré au soutien de manifestations sportives focalisées sur la pratique du vélo ou la course à pied.

La commission des sports qui s'est réunie deux fois, est composée des membres suivants :

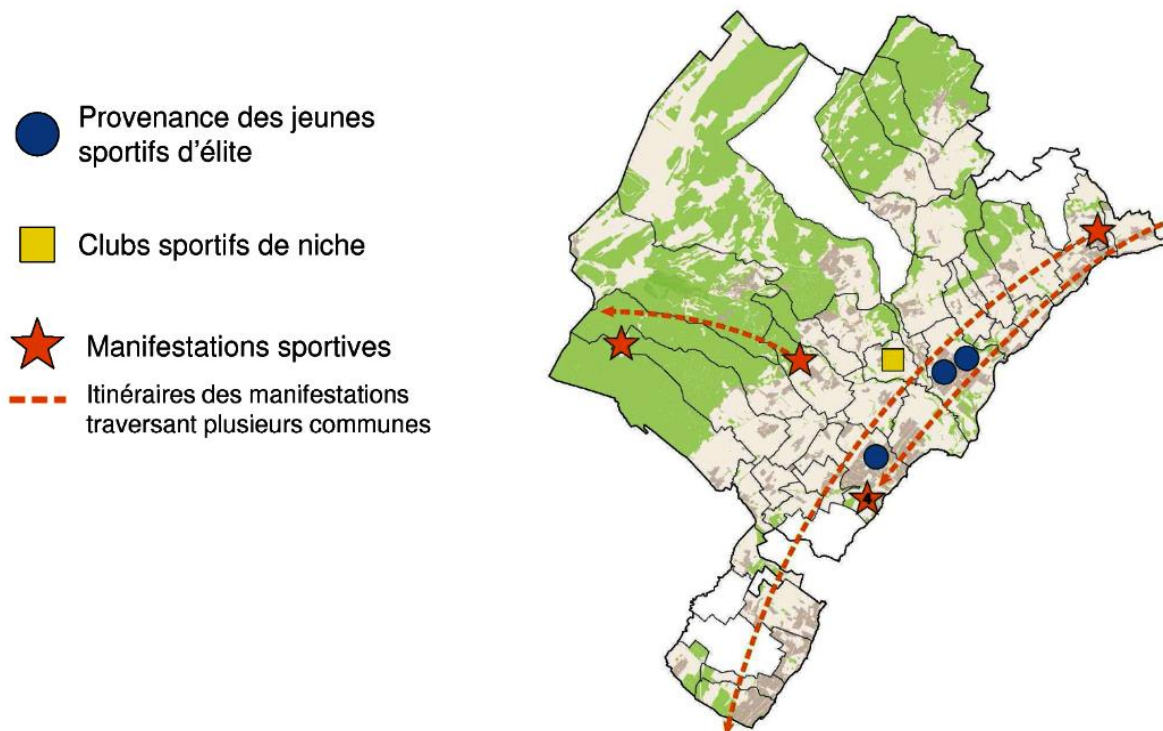
Nom	Fonction
Gérard Produit	Membre du CODIR, Conseil régional
Stéphanie Schmutz	Municipale, Nyon
Gilles Davoine	Municipal, Gland
Loïc Haldimann	Municipal, Rolle
Philippe Humbert	Municipal, Marchissy
Suzanne van Rooij	Responsable sport scolaire facultatif Nyon-Prangins
Daniel Baumgartner	Président, CAS La Dôle
Michael Flamm	Membre, Pro Vélo La Côte

Nota : Michael Flamm s'est retiré de la commission, pour des raisons professionnelles.

Le dicastère « Sports » représente 0.4 ETP des collaborateurs du secrétariat général de notre association.

La répartition géographique des subventions est illustrée par le graphique ci-après :

SPORT – répartition des soutiens



JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

6. Mobilité

Préavis votés dans l'exercice 2017 :

Préavis	Description	Montant alloué	Statu
10-2017	TP Arrêt Gilly-Carrefour à feux	169'500.-	Objet A (Gilly Condémines) : terminé Objet B (Rolle Quatre Communes) : travaux en cours Etat d'avancement global préavis : 60%
15-2017	TP Expérimentation horaire 2018-19	120'000.-	En cours période 2018-2019 : 5 mois d'exploitation / 24 mois prévus = 21% d'avancement
11-2017	Liaison modes doux Gare de Rolle et Mont sur Rolle (DISREN)	40'000.- (110'000.-)	En cours : état d'avancement 80% (retour d'examen préalable des services cantonaux)
22-2017	Passage inférieur gare de Gland (DISREN)	459'337.- (1'837'347.-)	Travaux terminés : dans l'attente de la facture finale de la part de Gland

Préavis votés dans l'exercice 2016 :

Préavis	Description	Montant alloué	Statu
08-2016	Participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » (ligne CarPostal 10.840) et la participation aux frais de communication.	72'000.-	Pas démarré : préavis communal OK mais travaux liés à l'acceptation d'un PPA. Le début des travaux est prévu cette année encore.
65-2016 (*)	Demande de crédit de CHF 50'000.- pour étudier l'opportunité de renforcer l'offre de transports publics nocturnes dans le district de Nyon	50'000.-	Adopté le 16.6.2016 Etude terminée, élaboration d'un scénario de mise en œuvre en cours, des compléments d'analyse seront peut être nécessaires sur les « divers et imprévus » du préavis
66-2016	Contribution de CHF 66'000.- sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de la nouvelle ligne des Transports Publics Genevois "U", l'amélioration de l'offre de la ligne touristique CarPostal 10.723 et la participation aux frais de communication.	66'000.-	Adopté le 16.6.2016 En cours, préavis couvre la période 2016-2020 : état d'avancement 46%
67-2016	Participation de CHF 90'000.- du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Saint-Georges, Côte Malherbe (lignes CarPostal 10.720 et 10.723) et la participation aux frais de communication.	90'000.-	Adopté le 16.6.2016 Travaux terminés : une subvention de la DGMR a permis de ne dépenser que 42% du montant prévu par le préavis

(*) hors fonds TP affectés / ce fonds ne traite pas des aménagements des courses nocturnes

Préavis précédemment votés et en cours de réalisation ou réalisés dans l'exercice 2016 :

Préavis	Description	Montant alloué	Statu
16-2012	Demande de contribution de CHF 3'770'000.- sur le fonds régional des transports publics affecté pour: a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2012 pour les bus b) la participation à l'étude du projet définitif et à la réalisation des mesures urgentes pour les lignes régionales en Ville de Nyon c) l'étude de régulation et la participation à l'achat d'un système de détection des bus aux carrefours à feux	3'770'000.-	Travaux terminés : en attente de la facture finale pour les travaux du secteur de la jonction autoroutière de Coppet pilotés par la DGMR. Le préavis sera dépensé à environ 85% du montant prévu.

21-2012	Contribution de 1'125'000.- sur le fonds régional TP affecté pour une première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2012 à décembre 2014	1'125'000.-	Terminé : expérimentation offre supplémentaire testée en 2013-2014. Plusieurs paires de courses ont été reprises par le mécanisme TRV. Le préavis a été dépensé à 75% du montant prévu.
22-2012	Contribution de 52'635.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus suburbains et urbains en ville de Nyon.	52'635.-	Les études d'aménagement ont été réalisées. Les factures finales de Nyon, qui a avancé les montants, ont été reçues. Une refacturation aux bassins versants sera faite prochainement afin de boucler le préavis.
30-2013	Contribution de 660'000.- sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015.	660'000.-	Terminé : expérimentation offre supplémentaire testée en 2014-2015. Plusieurs paires de courses ont été reprises par le mécanisme TRV. Le préavis a été dépensé à 63% du montant prévu.
35-2014	Contribution de 2'159'500.- sur le fonds régional TP affecté pour: a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2013 b) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement pour les lignes régionales en Ville de Nyon	2'159'500.-	Travaux terminés : les dépenses s'élèvent à 98% du montant prévu.
47-2015	Contribution de 494'500.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1ère tranche des mesures d'aménagement "2015": a) aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836 b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830 c) Adaptation des deux carrefours à feux de Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811	494'500.-	Travaux terminés à Dully et Le Vaud. Le Conseil communal de Prangins a refusé le préavis pour l'adaptation des deux carrefours à feux. Le préavis est dépensé à 70% du montant prévu.
52-2015	Contribution de 959'500.- sur le fonds régional TP affecté pour le financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017. Note: préavis amendé pour un montant total de CHF 991'800.-	991800.-	Terminé : expérimentation horaires 2016-2017. Préavis dépensé à 98%. La reprise d'une paire de courses par le TRV est faite, une autre est en discussion. Plusieurs paires de courses reprises par les communes concernées.

60-2015	Participation de CHF 315'200.- TTC au fonds régional TP affectée pour la réalisation de mesures d'aménagement "2012" et "2015": a) Réaménagement du carrefour Route du Jura - Chemin des Rojalets - Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813 b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich c) Participation aux frais de communication	315'200.-	Complément de mesures d'aménagement 2012 et 2015 Objet a) : préavis communal retiré le 01.02.2016, en attente de négociation avec des propriétaires pour les emprises foncières Objet b) travaux terminés, 95% du montant dépensé Etat d'avancement global : 43%
---------	--	-----------	---

Le dicastère « Mobilité » représente 1,8 ETP des collaborateurs du secrétariat général de notre association. Ces 1,8 ETP sont financés à hauteur de CHF 60'000.-- par le biais de la convention entre le Service du Territoire (SDT) et « Grand Genève ».

7. Territoire

Les divers chantiers territoriaux que sont le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) qui poursuit son travail de coordination des projets d'importance (Route de Distribution Urbaine, Route Cantonale et mesures d'agglomération), la coordination de l'agglomération régionale (diagnostique Nyon-Gland, 1^{ère} phase) et les projets régionaux de zones artisanales sont en phase avec le planning donné dans le Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN).

A noter que les impacts de la révision du Plan directeur cantonal et de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions sur ces divers chantiers ne sont pas décrits. Par exemple l'impact du refus d'approuver le Schéma Directeur intercommunal du NStCM (SD NStCM) par le Département du territoire et de l'environnement

Cette question a été posée au codir qui nous a indiqué que dans le courrier de Madame De Quattro, daté du 11 juillet 2017, il est indiqué qu'un des aspects importants qui figurait dans le SD NStCM est intégré dans la planification cantonale. Il s'agit de la délimitation des périmètres de cœur de village. Cette démarche du SD NStCM a été reconnue comme pertinente par le Canton. Bien qu'il soit regrettable que le SD NStCM n'ait pas pu être signé par le canton, il reste une plateforme de discussion entre les communes et reste un document de référence. Désormais il s'agit globalement d'adapter ces anciens outils aux nouveaux requis par la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC).

8. Communication

Suite à une analyse de la communication du CR par une agence externe, plusieurs points d'amélioration ont été mis en évidence et un poste de délégué à la communication a été créé. Une nouvelle stratégie sera définie et implémentée en 2018.

Fin 2017 un crédit de 50'000 CHF a été approuvé par le Conseil Intercommunal pour permettre la refonte du site internet et de l'identité visuelle du CR. La CoGes ne comprend pas très bien pourquoi les moyens sont mis à disposition avant que la nouvelle stratégie de communication et l'identité visuelle soient définies et recommande au codir de présenter celles-ci au CI, afin d'avoir une large adhésion au projet avant d'entreprendre les travaux. **Ce point fera l'objet d'une recommandation.**

Par ailleurs, en examinant les différents communiqués de presse émis par le Conseil régional, la CoGest s'interroge sur la vision donnée au public. Le Conseil régional s'est toujours défendu d'être un « facilitateur » plutôt qu'un « acteur » dans les différents projets régionaux (dans le cas de projets impliquant le DISREN, le rôle principal devrait revenir aux communes porteuses des projets). Tels que rédigés, les communiqués tendent davantage à présenter le Conseil régional comme un initiateur et un décideur dans les projets ce qui entretient l'image d'un « troisième pouvoir, supra-communal » que certains reprochent à cette structure.

9. Monitoring du développement régional

Le Conseil régional possède une base de données régionale où figurent des géodonnées telles que les zones d'affectation du sol, les surfaces d'assolement, le réseau de transport public de la région et les zones industrielles et artisanales. Cette base de données continue à être augmentée par l'achat de nouvelles géodonnées telles que le recensement architectural, itinéraires Swissmobile, inventaire cantonal des randonnées pédestres. Le nombre de données statistiques et cartographiques augmentant rapidement, l'usage des indicateurs est indispensable pour analyser la pertinence des projets. Le Conseil régional travaille à une organisation de ces bases de données pour faciliter leur utilisation en interne et pour répondre aux demandes des porteurs de projets. A noter que le Conseil Régional étant une entité de droit publique il peut obtenir la quasi-totalité des données gratuitement.

De plus le CR réfléchit à la création d'un géo portail régional et des échanges techniques à ce sujet ont été conduits en 2017. La mise en œuvre d'un géo portail peut se faire par étapes avec un premier groupe de communes intéressées. Il peut s'élargir petit à petit. Le géo portail simplifie l'accès aux données (guichet unique) que les communes, selon la loi, doivent mettre à disposition. Les communes restent maîtresses de leurs données, élaboration et actualisation. Le CoDir souhaite approfondir la faisabilité à ce stade en partenariat avec la Ville de Nyon. Un tel géo portail donnerait aux communes un accès à aux données régionales qui concernent leur territoire leur permettant ainsi d'avoir des informations détaillées pour le monitoring et la prise de décision.

La participation au COPIL élargi du projet Géofab Grand Genève permet au CR de participer à la définition des thèmes traités dans les appels à projet. Les lauréats, qui profitent d'un accès facilité des géodonnées transfrontalières suisses et françaises, développeront ainsi des applications susceptibles d'intéresser la région.

10. Organisation

Préambule

Le préavis 21-2017 ; intitulé « Révision du règlement du Conseil Intercommunal » a été accepté le 21 septembre 2017 pour une mise en vigueur dès son acceptation par le département des institutions et de la sécurité ce qui fut fait le 15 mars 2018. Les commissions qui ont travaillé sur la base ce nouveau règlement ont rencontré quelques difficultés et demandent à ce que certains points soient précisés.

CoGes – CoFin

L'article 15, alinéa 5 du règlement précise : Elle rapporte chaque année devant le Conseil Intercommunal sur le budget et les comptes et sur toutes propositions de dépenses extrabudgétaires.

L'article 16, alinéa 3 du règlement précise : Elle rapporte chaque année sur la gestion du Comité de direction pour l'année écoulée arrêtée au 31décembre.

La commission qui a rédigé le présent rapport s'est interrogée sur les prérogatives de chacune des commissions :

- Est-ce le rôle de la CoFin ou de la CoGes de contrôler si les fonds ont été correctement utilisés ?
- Est-ce le rôle de la CoFin ou de la CoGes de contrôler l'état des préavis non bouclés ?
- La CoGes peut-elle interroger les collaborateurs de l'administration ?

La CoGes pense que le rôle et les limites de chaque commission doivent être précisés.

Réponse de M. Freudiger :

Chacune des commissions va investiguer selon son propre angle de vue. La commission des finances devrait s'attacher à vérifier si les dépenses ont été effectuées correctement et vérifier les modalités de l'amortissement des dépenses. La Commission de gestion, quant à elle, va vérifier le contenu des actions réalisées et son rapport avec les objectifs affirmés dans le préavis initial.

Ce point fera l'objet du vœu suivant :

Le CoDir invitera la CoFin et la CoGes à un atelier pour préciser le rôle et les limites de chaque commission.

Commissions ad-hoc

La première commission qui a traité un objet avec le nouveau règlement n'était pas à l'aise avec la partie financière ; cette dernière approchant les 2 millions de francs. Bien que le règlement le permette, il lui était difficile de convoquer la CoFin au vu des délais impartis.

Ce point fera l'objet du vœu suivant :

La CoFin sera consultée pour les préavis dépassant CHF 200'000.--

CoDir

Mme. Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale à Rolle, a démissionné en raison de la trop forte charge de travail engendrée par le cumul de ses 2 fonctions ; merci à elle pour tout le travail fourni au sein de son dicastère. Elle a été remplacée par Mr. Frédéric Mani, Syndic de Dully.

Secrétariat général

Le rapport du CoDir est peu explicite par rapport à l'activité de ses collaborateurs ; leur engagement, leur tâche, leur taux d'occupation, leur financement externe.

Réponse de M. Freudiger :

Nous joignons à la présente réponse un tableau que nous utilisons pour évaluer les imputations des ressources humaines du secrétariat régional sur les différents postes budgétaires (budget 2018). Ce tableau permet de voir de quelle manière les ressources sont réparties. On voit que 3.9/13 ETP sont consacrées à l'administration (30% des ressources). Pour votre info en 2017 ce sont 28.5% des ressources qui ont été affectées à l'administration.

Les fonds tiers qui soutiennent le fonctionnement du secrétariat régional s'élèvent pour 2017 à CHF 728'577.- soit 45% des coûts de fonctionnement. On relèvera qu'une bonne proportion des coûts de fonctionnements est à mettre en rapport avec l'accompagnement des projets Disren (8 projets votés en 2017). Ces coûts DISREN (de la phase 2 à 4) ne sont pas supportés par le financement Disren mais pris en charge par le budget de fonctionnement du Conseil régional.

Les fonds tiers se présentent comme suit pour 2017 :

Fonds socle LADE (Convention DEIS)	CHF	237'510.-
Tourisme (Convention tourisme de nature VD-communes)	CHF	79'167.-
Mobilité (Convention SDT-Gd Genève)	CHF	60'000.-
Dév. Territoire (Convention SDT-Gd Genève + RDU)	CHF	276'900.-
Economie (Convention filière bois)	CHF	50'000.-
Assises transition énergétique (Convention DGE)	CHF	25'000.-

Ce point fera l'objet du vœu suivant :

Le CoDir étoffera son rapport de gestion avec un tableau comprenant :

- Le nombre de collaborateurs et l'équivalent temps plein de chaque collaborateur
- La fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le % de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis ou par des tiers.

Imputation RH Secrétariat général – Budget 2018

	PF	NRE	PRM	CSM	CH.COM	ChM	TNS	JV	PhR	AL	DN	CS	EB	DM	CC	ETP	
10 Autorités																0	
11 Administration	90	40	30	70	80		10	10						30	30	390	3.9
15 Affaires culturelles		10										60				70	0.7
16 Tourisme		15								80						95	0.95
17 Sport		10													30	40	0.4
18 Mobilité		10	10					60			30		20	30	20	180	1.8
19 TP								10			15		70			95	0.95
22 Services financiers	10			20												30	0.3
42 Développement territorial			40					10	100					30	20	200	2
80 Etudes préliminaires																0	
81 Ouvrages et infras																0	
82 Promotion économique générale		15		10		80					15			10		130	1.3
83 Energie & environnement			10					60								70	0.7
	100	100	90	100	80	80	70	90	100	80	60	60	90	100	100	1 300	13

Suivi des préavis

La CoGest a constaté que le tableau concernant l'amortissement des préavis contenait des préavis non soldés datant de plusieurs années ; par exemple : préavis 65-2011 politique de développement touristique. Le crédit accordé par le Conseil Intercommunal était de CHF 151'200.- et il reste ouvert CHF 76'461.60 au 31.12.2017. Ou en est-on avec ce projet ?

Réponse de M. Freudiger :

Pour différentes raisons politiques et de programmation, l'exécution de ce préavis a démarré avec retard ; elle a concrètement débuté en 2016 avec deux mandats distincts : l'un destiné à inventorier et valoriser le patrimoine culturel des lumières ; l'autre destiné à qualifier et quantifier les retombées économiques de la culture avec un focus précis sur 3 manifestations (Visions du réel, Far° et Livre sur les quais). Le coût de l'opération est de CHF 158'000.- et les fonds tiers mobilisés sont de CHF 104'000.-.

Les rapports provisoires de ces démarches sont disponibles ci-après :

<http://www.regionyon.ch/doc/references/> sous la rubrique tourisme / tourisme culturel

Ce point fera l'objet du vœu suivant :

Le CoDir informera succinctement de l'état des préavis non soldés datant de plus de 4 ans.

11. DISREN

Voir commentaire de la CoGes au point 1.2

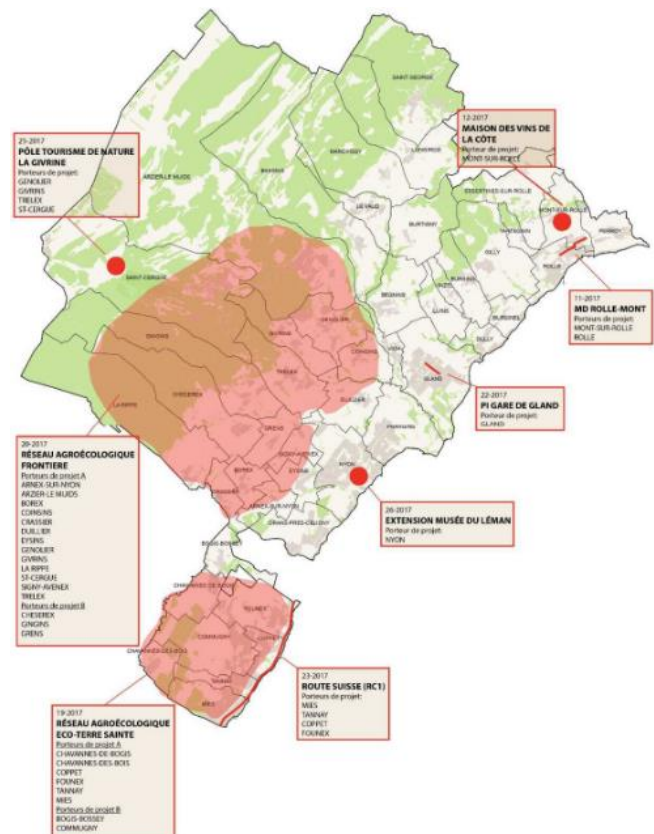
Investissements 2017

Total des investissements régionaux	39'320'993.-
Total des fonds tiers obtenus	32'937'543.-
Participation régionale	6'383'450.-

Total de la participation par cercle

Cercles porteurs	3'973'004.-	62%
Cercles solidaires	2'410'269.-	38%

N° préavis	Objet	Part régionale
11-2017	Liaison modes doux Gare de Rolle / Mont-sur-Rolle	110'000.-
12-2017	Etude de réalisation de Maison des Vins	103'000.-
19-2017	Mise en œuvre 2 ^e phase réseau OQE Eco-Terre Sainte	249'225.-
20-2017	Mise en œuvre 2 ^e phase réseau OQE Frontière	280'000.-
22-2017	Passage inférieur Gare de Gland	1'837'347.-
23-2017	Réaménagement RC1 à Mies, Tannay, Founex, Coppet	3'020'000.-
25-2017	1 ^{er} étape pôle tourisme de nature à la Givrine	349'560.-
26-2017	Etude projet d'extension Musée du Léman	434'318.-
25&26-2017 selon réserve CI 7.12.17		
	Totaux	6'383'450.-



12. Grand Genève

A la question : « Quels sont les avantages de faire partie du Grand Genève et à combien se monte la cotisation ? », M Freudiger répond :

Il y a un avantage financier : les subventions pour les mesures du district de Nyon, allouées par la Confédération, se montent à 70 millions pour 11 mesures des projets d'agglomération de 1^{ère} et 2^{ème} génération (dont une mesure ferroviaire liée à Léman express). Pour le projet de 3^{ème} génération 9 mesures sur 10 sont pour l'instant retenues pour un cofinancement, la procédure n'est pas terminée (environ 11 millions de cofinancement à préciser, ce sont des mesures de mobilité douce). La participation au Grand Genève nous permet à chaque dépôt de projet de valoriser nos besoins en mesures. Le Grand Genève est aussi un levier important pour la recherche d'autres fonds (interreg par exemple).

Il y a des avantages pour la cohérence du développement : par exemple plusieurs études « réseau cyclable d'agglomération », « P+R rive droite », etc., sont coordonnées avec les démarches régionales pour garantir un fonctionnement concerté entre les territoires. Le développement des infrastructures (projet de traversée du lac, Éventuelle jonction à Versoix) doit être planifié à l'échelle du bassin de vie car les impacts seront très importants. Le Grand Genève nous assure un rôle politique et technique dans les discussions sur ces projets et des places dans les groupes de travail.

Il y a un avantage politique : le Grand Genève est une plateforme d'échange qui permet des discussions politiques d'un certain niveau. C'est aussi l'opportunité de construire ensemble une vision du futur qui reconnaît l'interdépendance des territoires de ce bassin de vie et tente d'en préserver la qualité de vie.

A combien se monte la cotisation ?

*La cotisation au Groupement localisé de coopération transfrontalière (organe de gestion politique du Grand Genève - GLCT) générale annuelle se monte à 425'000 CHF pour l'ensemble des huit partenaires. Ces fonds servent au fonctionnement du GLCT, communication, relation avec le forum, subvention pour le poste de secrétaire général, etc. Pour les partenaires vaudois le montant est de 38'250 CHF qui équivalent à 9% (poids de population environ). La somme est divisée en part égale entre le Canton de Vaud et **le Conseil régional, soit pour ce dernier 19'125 CHF TTC par année.***

Les études sont parallèlement financées par les partenaires selon une géométrie variable, en fonction des intérêts et besoins. Pour Régionyon des préavis sont déposés à cet effet.

13. Conseil des jeunes

Une assemblée constitutive a eu lieu le 19 septembre 2017 à Nyon. Elle a été suivie quelques jours plus tard par l'acceptation du préavis 24-2017 par le Conseil intercommunal octroyant une participation de CHF 36'000 répartie sur 3 années. Nous ne reviendrons pas sur tous les aspects qui ont conduit à la mise en place de ce conseil ni sur son fonctionnement qui sont expliqués de manière détaillée dans le préavis. Toutefois il faut noter que la participation financière du Conseil régional est accompagnée de mesures de précaution, soit :

- Que le Conseil régional se donne les moyens de vérifier que les activités du Conseil des jeunes aboutissent à des résultats par la mise en place d'indicateurs
- Les frais de fonctionnement s'élèvent à un maximum de 10% du budget total et ces dépenses sont à justifier au cas par cas
- Le recours au financement de communes et de tiers pour des projets spécifiques est encouragé de façon à réduire la relation de dépendance avec le Conseil régional.

Le préavis mentionne qu' « un bilan sera tiré au terme de la phase expérimentale de 3 ans afin d'évaluer les besoins de poursuivre dans cette voie ».

Bien entendu la période de fonctionnement restreinte du Conseil des jeunes ne permet pas de tirer actuellement un quelconque bilan. Toutefois le Conseil intercommunal du Conseil régional devrait être davantage et régulièrement informé des actions entreprises par le Conseil des jeunes. Le CODIR a-t-il également défini des indicateurs permettant de suivre ces actions ?

Enfin nous relevons l'absence d'une participation financière (compte 212) au Conseil des jeunes sur l'exercice 2017.

14. SOFREN

Selon le rapport du CoDir, 5 dossiers sont à l'étude. Celui qui concerne la relocalisation de l'Agroscope à Changins est particulièrement sensible puisque les discussions concernant l'échange de terrains pour construire la RDU sont plus difficiles que prévu.

Un autre dossier difficile est l'acquisition de terrain pour la localisation du pôle bois.

A ce jour le rapport 2017 de la SOFREN n'est toujours pas disponible. Il est donc difficile de rapporter sur ses activités. **Ce point fera l'objet d'un vœu.**

15. Télé-Dôle

Le projet de réorganisation est en bonne voie. Le domaine skiable de la Dôle est géré depuis l'hiver 2016/2017 par la Société de Gestion de la Station des Rousses (SOGESTAR) dans le cadre de l'exploitation du domaine commun transfrontalier Espace Dôle. Les aménagements des pistes réalisés en 2016, avec l'aide financière de 38 communes, ont permis d'améliorer sensiblement le nombre de jours d'exploitation.

Dans ce nouveau contexte, Télé-Dôle SA s'est recentrée sur sa mission de société d'équipement. L'acceptation du préavis 18-2017 lors du Conseil intercommunal du 15 juin 2017 a autorisé le Conseil régional à reprendre la majorité des actions de la société (86% des actions provenant de 44 communes) en reprenant également le cautionnement des prêts LDER pour un montant de CHF 2'376'470. L'échéance de remboursement en 2030 sera assurée par les loyers versés à Télé-Dôle par la société SOGESTAR. Le loyer initial annuel de CHF 200'000 au minimum devra atteindre à terme le montant de CHF 500'000 sous condition que Télé-Dôle réalise un certain nombre de projets pour améliorer les conditions d'exploitation, en particulier : nouveau télésiège pour la liaison Dappes-Tuffes, construction d'un bâtiment d'accueil, aménagement du parking et développement d'un système mains-libres. L'ensemble de ces projets représente un investissement de CHF 16'944'272 dont 12 Mio environ sont assurés par la Sogestar. Sur le solde de CHF 4'920'000 un montant de CHF 710'000 a déjà été investi en 2016. Compte tenu des fonds apportés par des tiers, il reste à financer un montant de 2'480'000 réparti entre Télé-Dôle (CHF 347'200) et le Conseil régional pour un montant de CHF 2'132'800.

Le CoDir du Conseil régional s'est activé à définir un plan de financement et conclure un accord entre les différents acteurs : communes porteuses, communes solidaires, actionnaires privés, partenaires externes. Il en est résulté la présentation au Conseil régional du préavis 30-2018 DISREN demandant un crédit de CHF 1'972'240.

Vœux et recommandations

La Commission de Gestion émet à la majorité les vœux suivants :

1. La CoGes sera convoquée courant mars pour un rapport à finaliser à mi-mai.
2. La CoGes encourage le CoDir à envisager une refonte des statuts du Conseil Régional afin de répondre au mieux à la recommandation de la cour des comptes qui demande une majorité législative au conseil intercommunal.
3. Les réponses aux postulats, motions et autres interpellations seront jointes à la convocation
4. Le CoDir invitera la CoFin et la CoGes à un atelier pour préciser le rôle et les limites de chaque commission.
5. La CoFin sera consultée pour les préavis dépassant CHF 200'000.--
6. Le CoDir étoffera son rapport de gestion avec un tableau comprenant :
 - Le nombre de collaborateurs et l'équivalent temps plein de chaque collaborateur
 - La fonction de chaque collaborateur, ses tâches et le % de son salaire payé par les cotisations ordinaires, par un préavis ou par des tiers.
7. Le CoDir informera succinctement de l'état des préavis non soldés datant de plus de 4 ans.

8. Le rapport de la SOFREN sera disponible au maximum à fin mars ; même sous forme de brouillon.
9. Le CoDir répondra aux vœux de la CoGes au plus tard lors de l'assemblée de juin.

La Commission de Gestion émet à la majorité les recommandations suivantes :

1. Concernant les initiatives permettant d'élargir le financement solidaire des projets, la CoGes recommande des rencontres tripartites entre Commune demanderesse, Commune interpellée et un représentant du CoDir du CR.
2. La CoGes recommande au CoDir de présenter la nouvelle stratégie de communication et l'identité visuelle au Conseil intercommunal, afin d'avoir une large adhésion au projet, avant d'entreprendre les travaux de refonte du site internet et de l'identité visuelle.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter :

- le Rapport annuel du Conseil Régional du district de Nyon 2017

Pour la Commission de Gestion :

M. Pascal Steimer

M. Hervé Mange

M. Scott Adams

M. Pierre Stampfli

M. Mario-Charles Pertusio

M. Antoine Nicolas

M. Patrick Bréchon, votre rapporteur

Fait à Rolle, le 30 mai 2018